



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 16 octobre 2024  
CR N° 11**

**Présent (es) :** Mesdames VANEY Nolwenn - CHENAF Sandrine - HACENE Marie - TORTORA Sandrine – CORMERAIS Martine - VALET Isabelle – COLLE Valérie  
Messieurs GILBERT Cédric – PALLARES Laurent

**Excusé(es) :** Monsieur BOTTONI Pierre, BOULLE Thomas - BREANT Théo (75)  
Mesdames

**COURRIERS AUX CLUBS**

**A la suite d'un désaccord avec le comité 75, nous sommes au regret de ne pouvoir vous communiquer les championnats -15 ans et -18 ans filles et garçons.**

**CACHAN :** La COC prend en compte l'engagement de votre équipe -13 ans 2.

**LE PERREUX :** La COC prend en compte l'engagement de vos équipes -11 ans et -13 ans.

**FONTENAY :** La COC accepte le sur-classement de vos deux joueuses Clémence THERY et Clara MAYER pour jouer en -18 ans F.

**A TOUS LES CLUBS :**

- **Rappel :** Seules les licences qualifiées peuvent prendre part à une rencontre (joueur(se), officiel). Les licences validées participant à une rencontre sont sous la responsabilité du club sous réserve de qualification par les instances.
- A partir du mercredi 6 novembre 2024, la COC appliquera le règlement sur les conclusions non saisies dans les délais.
- La date butoir pour les inscriptions en coupe du Val de Marne et départementale est le 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- À la suite de plusieurs messages reçus, la COC du comité rappelle que les interlocuteurs sont les responsables de clubs.

**INDISPONIBILITES DE GYMNASE :**

- **VALENTON :** Du 24 au 26 janvier et du 5 au 6 avril 2025

## TOURNOIS MINI-HAND

ASA MAISONS-ALFORT	8 décembre
STELLA SAINT MAUR	15 décembre
CSM BONNEUIL	16 mars
US ORMESSON	16 mars
VILLENEUVE	6 avril
US CRETEIL	4 mai
CHEVILLY LA RUE	18 mai
HBC CHENNEVIERES	18 mai
CHAMPIGNY	25 mai
BRY	15 juin

## CHAMPIONNATS MASCULINS

### PLUS DE 16 ANS

#### 2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Rencontre Martigua SCL / CA L'Hay les Roses HB du 05-06/10/2024 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre. Celle-ci aura lieu le 12 novembre à 20h45 au gymnase Poissonniers.

##### Rencontre Stade-Français HB/ CA L'Hay les Roses HB du 09-10/11/2024 :

La COC refuse la demande de report le motif n'étant pas recevable. Vous pouvez jouer dans la semaine compétition qui est du 04/11 au 10/11.

##### Rencontre PUC 2 / CSM Finances 2 du 12-13/10/2024 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre. La rencontre devra jouer avant le 18 novembre 2024.

#### 5<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Rencontre ES Vitry 3 / Paris SC 5 du 14-15/09/2024 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au mercredi 16 octobre 2024 à 20h45 au gymnase du port à l'Anglais à Vitry.

##### Rencontre HBC Arcueil 3 / Marolles HB 3 du 14-15/09/2024 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au dimanche 16 octobre 2024 à 16h30 au gymnase Vincent Raspail à Arcueil.

##### Rencontre La Caudacienne 2 / ES Vitry 3 du 21-22/09/2024 :

Cette rencontre est à jouer avant le 18/11/2024.

##### Rencontre Marolles HB 3 / CA Boissy HB 3 du 21-22/09/2024 :

Cette rencontre est à jouer avant le 18/11/2024.

##### Rencontre Paris SG HB 5 / CA Boissy HB 2 du 21-22/09/2024 :

Cette rencontre est à jouer avant le 18/11/2024.

##### Rencontre Paris SC 5 / HBC Arcueil 3 du 21-22/09/2024 :

Cette rencontre est à jouer avant le 18/11/2024.

##### Rencontre US Créteil HB 4 / CHB Bry du 21-22/09/2024 :

Cette rencontre est à jouer avant le 18/11/2024.

### MOINS DE 11 ANS

#### **POULE O : CRETEIL 4/ FONTENAY 2 / SAINT MANDE 4 / MAISONS ALFORT 2**

**MAISONS-ALFORT :** Vous avez vos 2 rencontres perdues par pénalités sportive, vous avez fait jouer un joueur trop jeune.

**MOINS DE 18 ANS**

**POULE B : L'HAY LES ROSES / MAROLLES / FONTENAY**

**FONTENAY** : Vous avez vos 2 rencontres perdues par pénalités sportive, vous avez fait jouer 2 joueuses non autoriser par la COC

**MOINS DE 11 ANS**

**POULE D : VALENTON/ CRETEIL / VILLENEUVE ABLON**

**VILLENEUVE ABLON** : Vous avez vos 2 rencontres perdues par pénalités sportive, vous avez fait jouer une joueuse non qualifiée à la date du délayage.

**La Présidente de la COC 94**

**Nolwenn VANEY**



**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.